



Ville de Thiers

- N°4 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 063-216304303-20251216-251216_4-DE

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers
présents : **27**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué
mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

Étaient présents :

OBJET :
**Convention entre la Ville
de THIERS, la
Communauté de
communes Thiers Dore
et Montagne, le Centre
d'Art Contemporain le
Creux de l'enfer et le
Centre National des Arts
Plastiques (CNAP) pour
la mise en place du
projet faire grandir et
voyager l'artothèque**

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-
PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre
SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL,
Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard
DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

C.M. 16.12.2025
- N°4 -

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE THIERS, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE, LE CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LE CREUX DE L'ENFER ET LE CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET FAIRE GRANDIR ET VOYAGER L'ARTOTHÈQUE

- **Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal règle les affaires de la commune ;
- **Vu** la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2021 sur le transfert de l'artothèque du Centre d'art contemporain à la médiathèque ;
- **Considérant** le souhait de renforcer l'attractivité de l'artothèque de Thiers en participant à une politique culturelle transversale, accessible et itinérante ;
- **Considérant** la décision du Centre national des arts plastiques de soutenir financièrement le projet déposé « Faire grandir et voyager l'artothèque » ;

Dans le cadre du Plan Culture et ruralité initié par le ministère de la Culture, le Centre National des Arts Plastiques (CNAP) a lancé au printemps un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de soutenir des initiatives innovantes de développement des artothèques en milieu rural.

Un projet a été déposé par le groupement associant la Ville de THIERS, la Communauté de communes et Le Creux de l'Enfer.

En effet, l'artothèque de THIERS, constituée de plus de 160 œuvres multiples développée depuis 1988, est accueillie à la Médiathèque Maurice Adevah-Pœuf depuis sa réouverture en décembre 2023.

Ayant à cœur de développer et faire rayonner l'artothèque à l'échelle du territoire de Thiers Dore et Montagne, le projet « Faire grandir et voyager l'artothèque » vise à créer un fonds itinérant afin de diffuser l'art contemporain au plus près des habitants, notamment dans les zones rurales isolées et les lieux atypiques. Cette initiative vise à lever les freins liés à la mobilité, à la fracture territoriale et aux inégalités sociales, en rendant l'art accessible à toutes et tous.

La constitution de la collection reposera sur une démarche participative : un comité d'acquéreurs réunissant des habitants et des professionnels sera mis en place, favorisant ainsi une approche démocratique de l'art et de sa diffusion.

Grâce à la structure modulable du CNAP, le fonds circulera entre les communes. Des relais locaux, les ambassadeurs, issus de structures volontaires, seront formés pour assurer la médiation culturelle et la gestion des œuvres. Ce projet contribuera à renforcer le lien social, à stimuler la curiosité artistique et à valoriser la création contemporaine, tout en développant un maillage culturel de proximité au service du territoire.

Le projet « Faire grandir et voyager l'artothèque » a été retenu par le CNAP, avec une subvention apportée au groupement à hauteur de 71 800,00 euros, versée en 2026, comme détaillé dans la convention ci-jointe.

Les destinataires des subventions sont la Ville de THIERS et l'association Le Creux de l'enfer.

C.M. 16.12.2025

- N°4 -

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la convention entre la Ville de THIERS, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, le Centre d'Art Contemporain « Le Creux de l'enfer » et le Centre National des Arts Plastiques pour la mise en place du projet « Faire grandir et voyager l'artothèque » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251216-251216_4-DE